## EXTRAIT du REGISTRE des

## **DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24.02.2000 Convocation du 17.02.2000

Compte rendu affiché le 28 Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Mme ROUX

Réf.: BJ/LDA <u>Présents</u>:

Objet SUBVENTION AU

CENTRE COMMUNAL

d'ACTION SOCIALE

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY, MM. POINT, CHATUT et FAURE,

Maires-Adjoints,

conseillers
en exercice : 29
présents 20
votants 27

Nombre de

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY, CHATELIER, Mme ROUX, MM. DUCRET, FORGET, RUMEAU, MACHURAT, DOUCET, MIle MILLET et M. BELIN

Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. VERGNE par M. MEYER - M. GONDELAUD par M. CHATUT - M. PIANA par M. AUROY - Mile VEYRIER par M. FAURE - Mme BROSSARD par Mme ROUX - Mme WYMANN par M. POINT - Mme GASTREIN par Mme

GUERIN.

**Absents excusés**: MM. MARCENDE et DUSSUD.



Monsieur l'Adjoint délégué explique que la ville dote, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale d'une subvention contribuant à assurer le financement des actions qu'il mène.

Il indique que cette subvention permet de concrétiser les axes de la politique sociale voulu par la municipalité.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2000,
- Vu la Commission municipale des Finances du 22.02.2000,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 27.01.2000,
- Décide de l'attribution d'une subvention de 2 118 600 F. au profit du CCAS, à l'article 65736 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 Février 2000 Pour copie conforme, Le MAIRE ,

Le MAIRE Signé P. LAFFLY